

ORDRE DU JOUR

I - AFFAIRES FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES

- Budget Primitif - Ville (<i>M. Bouron</i>)	4
- Budget Primitif - Transports(<i>M. Bouron</i>)	9
- Budget Primitif - Thermes(<i>M. Bouron</i>)	10
- Budget Primitif - Usines Relais (<i>M. Bouron</i>)	11
- Budget Primitif - Bâtiment commercial (<i>M. Bouron</i>)	12
- Budget Primitif - Lotissements divers (<i>M. Bouron</i>)	13
- Budget Primitif - Eau (<i>M. Bouron</i>)	13
- Budget Primitif - Assainissement (<i>M. Bouron</i>)	14
- Budget Primitif - Zones Industrielles (<i>M. Bouron</i>)	15
- Renouvellement d'un crédit de fonds de roulement (<i>M. Bouron</i>)	16
- Taux de la fiscalité (<i>M. Bouron</i>)	16
- Lotissement Rafféjeaud : Rétrocession au budget principal de la parcelle de terrain louée à la SEMIS (<i>M. Bouron</i>)	18
- Autorisation d'ester (<i>M. le Maire</i>)	19

II - CULTURE - TOURISME

- Musée des Cordeliers - Restauration des collections (<i>Mme Méchain</i>)	20
- Musée des Cordeliers - Modification des conditions d'ouverture (<i>Mme Méchain</i>)	21

III - URBANISME - TRAVAUX - ENVIRONNEMENT

- Création d'un centre médical - Vente de terrain à la SEMIS (<i>M. Mirouse</i>)	22
- Remodelage carrefour rue de la Prairie et Avenue de Jarnac - Acquisition de terrains classement dans le domaine public communal (<i>M. Mirouse</i>)	23
- Mise à disposition de terrains au lycée professionnel Blaise Pascal (<i>M. Mirouse</i>)	24
- "Bien sans maître" 8I et 8F rue de Fossemagne (<i>M. Mirouse</i>)	25
- Modification de classement de voiries (<i>M. Mirouse</i>)	25

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 mars 2005

Le mercredi 30 mars deux mille cinq à 19 heures, le conseil municipal de Saint-Jean-d'Angély, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Jean COMBES, Maire.

Etaient présents:

Jean-Claude BOURON, Françoise MESNARD, Gérard ADAM, Bernard PRABONNAUD, Michèle TOUCAS-BOUTEAU, Monique BARUSSAUD, Victorien MIROUSE, Adjoints.

Jean BRILLOIT, Serge ELIE, Jean MERCIER, Michèle BERNET, Emile BRILLAUD, Françoise SPADARI, Mireille DICHTTEL, Jean MOUTARDE, Madeleine DIGEOS, Yves AUDUREAU, Pascale THIBAUD, Jacques CASTAGNET, Etienne COLAS, Yolande DUCOURNAU, Jacques MASSALOUX, formant la majorité des membres en exercice.

Le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance :

Pouvoirs :

- Florence AUDINET donne pouvoir à Jacques CASTAGNET
- Maryline MÉCHAIN donne pouvoir à M. le Maire
- Jacques MADIER donne pouvoir à Jean BRILLOIT
- Babette CARDET donne pouvoir à Bernard PRABONNAUD

Absents:

- Karine RICOU
- Alain ESTIEU

Secrétaire de Séance :

- Madeleine DIGEOS

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 2 mars 2005.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 2 mars 2005 est adopté à l'unanimité.

M. Castagnet:“ J'ai appris récemment le décès de Mme Jacqueline Pavis-Verrat, qui était conseillère municipale à nos côtés. Est-ce que nous pourrions lui rendre hommage en observant une minute de silence? “

M. le Maire:“ Oui. J'aimerais également que nous nous associons à cet hommage Michel Epagnoux, un employé communal, récemment disparu. “

L'assemblée observe une minute de silence.

Adjonctions à l'ordre du jour :

- Centre commercial et industriel de la Garrousserie - Aménagement d'une plate forme de télévente. (M. le Maire).....27
- Modification de l'article 2 des statuts de la Communauté de communes. (M.le Maire).....28
- Comité de bassin d'Emploi des Vals de Saintonge - Désignation d'un représentant de la commune

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 mars 2005

de Saint-Jean-d'Angély. (M. le Maire).....	29
- Parc de loisirs de Bernouët - Convention de concession de l'exploitation du snack bar et du minigolf (M. Prabonnaud).....	33

Retrait de l'ordre du jour :

- Incorporation de la voirie du lotissement de M. LOTH "La Roulerie" (M. Mirouse)

Décisions :

Conformément aux l'articles L 2122.22 du code Général des Collectivités Territoriales, le Maire rend compte des décisions qu'il a prises depuis la dernière séance.

n° 289/05: Bail de location à compter du 17 février 2005 avec M. PRADET concernant l'appartement sis 17 rue du Manoir moyennant un loyer mensuel de 420 €, charges locatives supportées par l'occupant, révisable annuellement en fonction de la variation de la moyenne associée à l'indice national INSEE du coût de la construction.

n° 290/05: Bail de location à compter du 1er avril 2005 avec Mme REVRANCHE concernant l'appartement sis 8 allées d'Aussy moyennant un loyer mensuel de 435 €, charges locatives supportées par l'occupant, révisable annuellement en fonction de la variation de la moyenne associée à l'indice national INSEE du coût de la construction.

* Signature des marchés dévolus suivant la procédure adaptée pour la construction d'une maison du football avec les entreprises :

Terrassements	Entreprise SEC TP	12 702,66 euros TTC
Maçonnerie	Entreprise CAILLAUD	13 855,96 euros TTC
Chalets	LES ABRIS MARTIN	24 367,26 euros TTC
Menuiserie	TCM	13 108,14 euros TTC,
Electricité	Entreprise RABAUD	8 196,50 euros TTC,
Plomberie	Entreprise BINAUD	3 897,48 euros TTC,
Carrelage	Entreprise VINET	6 215,84 euros TTC,
Peinture	Entreprise VIGNERON	<u>5 254,78 euros TTC.</u>
	Total TTC	87 598,62 euros TTC

En outre, en vertu des articles L 2122-18, L2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales, M. MIROUSE, maire adjoint, a pris la décision de signer les marchés dévolus suivant la procédure adaptée pour la reconstruction de bungalows en bois - base nautique de Bernouët.:

Gros Oeuvre	Entreprise CAILLAUD	23 632,92 euros TTC,
Ossature bois/couverture	Entreprise BIDAUD BATIMENT	49 637,61 euros TTC,
Menuiserie bois, cloison	Entreprise BIDAUD	14 184,50 euros TTC,

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 mars 2005

Electricité	Entreprise RABAUD	5 107,06 euros TTC,
Plomberie sanitaire	Entreprise BINAUD	6 258,51 euros TTC,
Carrelage faïence	ANGERIENNE CARRELAGE	9 332,93 euros TTC,
Peinture	Entreprise VIGNERON	<u>6 289,57 euros TTC.</u>

Total TTC 114 443,10 euros TTC.

M. Castagnet:“ Nous aurions aimé que ces décisions soient jointes aux projets de délibération. Nous ne sommes au courant de rien. “

M. le Maire:“ Je suis d'accord. “

Budget primitif ville 2005

M. le Maire:“ Avant de passer à l'ordre du jour, je voudrais évoquer la carte scolaire à Saint-Jean-d'Angély. Les services de l'Education Nationale prévoyaient une fermeture sur le groupe scolaire maternelle Régnauld-Profit. Une globalisation des effectifs avait été opérée de même que le refus de la prise en compte des enfants de 2 ans. L'école maternelle du Manoir n'était pas, dans un premier temps, concernée par ces mesures. Beaucoup d'élus, et en particulier Michèle Toucas-Bouteau, maire-adjoint aux affaires scolaires, se sont mobilisés avec les parents d'élèves et les enseignants pour essayer de démontrer que cette fermeture n'était pas légitime.

La globalisation des effectifs n'est notamment pas prévue par la réglementation de l'Education Nationale. Elle a été utilisée de manière abusive dans notre ville où de nombreuses familles sont en difficulté. Dans une ville où il n'y a pas de crèche, l'école maternelle joue un rôle social évident. Le combat mené, avec occupation pacifique des locaux, a permis d'obtenir une victoire avec la fin de l'annonce de la fermeture de classe sur le groupe Régnauld-Profit. Les prévisions d'effectifs fournies par nos services ne justifiaient pas une fermeture. Nous avons été entendus. J'ai moi-même effectué des démarches auprès du Rectorat et de l'Inspection d'Académie. Je rappelle que nous avons, ici-même, voté une motion pour s'opposer à la fermeture. En revanche, nous avons été très surpris de constater que l'Inspection Académique a notifié une fermeture conditionnelle à l'école maternelle du manoir. Nous sommes stupéfaits car nous avons déjà les effectifs nécessaires et sans comptabiliser les enfants de 2 ans pour qu'aucune classe ne ferme dans cette école. J'ai beaucoup de mal à comprendre la logique de cette décision. Je pense que nous réussirons à sauver cette classe aussi. Quand on sait que nous allons avoir de nouveaux lotissements, je pense que les prochaines rentrées scolaires seront beaucoup plus favorables et que nous n'aurons pas à combattre comme cette fois-ci. J'adresse en tout cas tous mes remerciements à tous ceux qui ont combattu pour éviter cette fermeture sur le groupe Régnauld-Profit qui condamnait pratiquement une de ces deux écoles à disparaître. “

M. Castagnet:“ Je voulais vous remercier M. le Maire pour votre action sur ce dossier. Mes remerciements vont également à Mme Toucas-Bouteau qui a su dynamiser cette action avec les parents d'élèves. “

M. le Maire:“ Mme Toucas-Bouteau a été le porte-parole très éloquent et très compétent de ce mouvement. Elle a été un très bon défenseur de ce dossier, avec tous les autres élus qui l'ont

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 mars 2005

entourée. Merci.

Avant de donner la parole à M. Bouron, je voudrais dire que ce budget se présente favorablement. Les conclusions que l'on vous propose, la baisse des taux de 3%, sont intéressantes. Si l'on observe également les bases de la taxe professionnelle, et sans reprendre la reprise de versement de la taxe professionnelle de Gringoire, on assiste à leur progression de près de 5%. La richesse économique de la ville s'est donc accrue. A ce rythme-là, au bout de 10 ans, cela ferait une augmentation de 50%! Nous n'arriverons peut-être pas à avoir le même accroissement chaque année mais c'est en tout cas encourageant.

Je voudrais remercier par anticipation Jean-Claude Bouron, un maire-adjoint très compétent dans le domaine des finances et au niveau pédagogique, ainsi que Jean Gomez, le Directeur Général des Services, qui a été un partenaire extrêmement précieux et efficace dans ce domaine, avec les services financiers communaux. Je ne voudrais pas oublier non plus les maires-adjoints et les conseillers municipaux qui ont beaucoup oeuvré dans les différentes commissions. “

M. Bouron: “ Globalement le projet de budget présente la structure suivante :

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	8 670 880,84 €	9 640 520,84 €
Investissement	2 323 490,00 €	1 353 850,00 €
	_____	_____
Total	10 994 370,84 €	10 994 370,84 €

FONCTIONNEMENT

RECETTES: 9.640 520,84 €

Les recettes de fonctionnement progressent de 3,14 % par rapport au BP 2004,

Elles se décomposent comme suit :

1) Dotations et Compensations de l'État : 3 042 830 € soit + 0,02%

La Dotation Globale de Fonctionnement progresse de 22 370 €, les compensations de 20 860 €. Mais la diminution des aides liées au CEC, CES, CFA et la disparition de la dotation liée au recensement génère une perte équivalente.

2) Produits des services : 243 340 € soit - 14,85%

Les recettes provenant des différents services municipaux régressent par rapport à 2004. Cette diminution provient de la suppression du produit du camping et des chalets (- 70 000 €) à

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 mars 2005

rapprocher de la réduction des charges (exploitation en affermage). A noter toutefois l'augmentation du produit des cantines (+ 10 000 €) ainsi que le produit des loyers (+ 12.340 €)

3) Produits divers. : 184 200 € soit + 5,98 %

Ces produits, versés par diverses collectivités (CDC, Conseil Régional, Conseil général) en couverture des charges inhérentes à des actions dépassant le cadre communal augmentent sensiblement en raison du reversement par la Communauté de Communes de la participation CAF au Contrat Temps Libre.

4) Reprise des résultats

Les résultats de l'exercice écoulé permettent de dégager un excédent net d'affectation de 914 170,84 € en progression de 16,34%

5) Fiscalité indirecte : 329 520 € soit + 4,64 %

La fiscalité indirecte augmente de 15 000 €. Cela résulte principalement des taxes additionnelles aux droits de mutation.

6) Fiscalité directe : 4 489 300 € soit + 7,58%

Comme cela a été annoncé lors du débat d'orientation budgétaire, la réintroduction des bases de " Gringoire " nous permet de réduire la pression fiscale de 3%. Malgré cette réduction le produit reste toutefois en augmentation de 316 300 € .

7) Autres produits : 437 160 € soit - 24,33 %

Ce poste comprend d'une part les produits financiers (intérêts legs et parts sociales, gains de change) pour 5 440 €, les produits exceptionnels pour 6 640 € ainsi que les opérations d'ordre liées aux cessions et aux ICNE.

DEPENSES: 8 670 880,84 €

Les dépenses totales (hors prélèvement : autofinancement de l'investissement) s'élèvent à 8.670 021,84 € soit + 2,22 % par rapport au BP 2004.

Elles se décomposent comme suit :

1) les charges de gestion : 3 924 454.84 € soit 1,99 %

Cette masse augmente de 1,99 % par rapport au BP 2004.

Les charges de gestion courante augmentent de 76 627 €. Cette augmentation est le résultat de différents paramètres :

- l'augmentation du prix des fluides et l'évolution du coût de la vie en général, ainsi que l'inscription en créances irrécouvrables d'un montant de 66 000 € correspondant au montant des

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 mars 2005

titres émis à l'encontre du FJT suite à la mise en œuvre de la garantie d'emprunt.

- diminution des subventions d'équilibre des budgets annexes thermes, transport, bâtiment commercial, usines relais et zones industrielles de 110 391 € et la disparition des dépenses liées au camping et aux chalets pour 17 560 € (hors personnel)

2) Intérêts de la dette : 505 000 € soit - 10,14%

Les intérêts régressent par rapport à 2004 de 10,14 % (- 57 000 €) grâce d'une part à la renégociation des conditions de l'apurement de la dette en 2004 et d'autre part à une conjoncture favorable du marché monétaire et au remboursement partiel de CLTR.

3) Charges de personnel : 4 241 426 € soit + 4,13 %

L'augmentation de 4,13 % (168 326 €) enregistrée par rapport au BP 2004, résulte essentiellement de la réintégration d'agents en disponibilité, des promotions et avancements d'échelons, de la hausse des cotisations de retraite (CNRACL) ainsi que des augmentations de salaires prévues dans la fonction publique.

INVESTISSEMENT

RECETTES : 1 353 850 € soit + 3,95 %

D'un volume global de 1 353 850 € les recettes d'investissement se répartissent comme suit :

- Recouvrement de créances, amortissement, ICNE, FCTVA	533.850 €
- Subventions	60 000 €
- Emprunts	760.000 €

DEPENSES

Sur les 2.323 490 € de dépenses, 1.060.000 € dont 74 000 € de remboursement volontaire sont consacrés à l'apurement de la dette, 137.340 € aux amortissements et ICNE, le solde allant aux divers travaux et acquisitions.

Renouvellement de matériels Mairie	47.500 €
Bâtiments et terrains de sports	226.600 €
Bâtiments tourisme	15.000 €
Urbanisme et environnement	400.300 €
Entretien des bâtiments scolaires	131.000 €
Entretien des bâtiments culturels	251.750 €
Enfance Jeunesse	4.000 €
Travaux divers	50.000

€

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 mars 2005

En conclusion, le projet de budget primitif 2005 se caractérise par :

- une stabilisation des charges courantes de gestion

- le recours à l'emprunt à hauteur de 760.000 €
- une baisse des taux de fiscalité de 3%”

INTERVENTIONS DANS LE CADRE DU DEBAT

M. Castagnet:“ Concernant l’endettement de la ville, pouvez vous nous indiquer le délai de désendettement de la ville? “

M. Bouron:“ Nous avons renégocié les emprunts pour obtenir une annuité à peu près stable en incluant un emprunt annuel de 760 000 € jusqu’en 2010 pour ensuite chuter assez nettement à partir de 2011. En conclusion, on diminue les impôts de 3% et on équilibre notre section d’investissement avec un emprunt de 760 000 €, soit un peu moins que l’an passé puisqu’il était de 775 000 € en 2004. Voilà les caractéristiques de ce budget. “

Mme Ducournau:“ Lors de la dernière séance du conseil municipal, vous minimisiez l’augmentation des impôts régionaux, 16% soit 6 € par habitant. Avec le même mode de calcul, pouvez vous nous dire ce que représente la baisse des taux communaux par habitant? “

M. Gomez (Directeur Général des Services):” Cela représente 144 000 € divisés par le nombre d’Angériens, soit 8385.Ce qui donne environ 17 €. “

M. le Maire:“ Je croyais que vous aviez fait le calcul auparavant et que la question était mûrement réfléchi. “

Mme Ducournau: “ Ce n’est pas mal mais pour relancer la consommation, ce n’est pas énorme.”

M. le Maire: “ Si nous trouvons du pétrole, nous serons encore plus riches!”

Mme Ducournau: “ Est-ce que vous pourrez nous communiquer les graphiques présentés? “

M. le Maire:“ Bien sûr. “

Mme Mesnard:“ Ce budget est extrêmement positif car nous arrivons à autofinancer l’investissement à hauteur de 40%.....”

M. Bouron:“ Non. Nous tomberions alors dans la remarque de M. Castagnet.... L’autofinancement dégagé s’élève à 41% , auxquels il faut rajouter les 18% d’amortissement d’intérêts courus non échus. “

M. Castagnet:“ Je ne vais pas relancer le débat.”

M. Bouron:“ J’espère.”

M. Castagnet:“ Mais je n’en pense pas moins! “

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 mars 2005

M. Bouron: “ L’emprunt n’est effectivement que de 33% , honnêtement je crois que c’est bien. On a rarement vu un budget d’investissement aussi bien autofinancé que celui-ci. Vous avez également pu remarquer la faiblesse des subventions. Les seules qui figurent au budget d’investissement sont celles qui nous ont été notifiées. Il est bien évident que lors de l’exercice budgétaire, nous enregistrons d’autres subventions qui viendront en déduction de notre emprunt. Je pense en particulier à la dotation globale d’équipement que nous ne manquerons pas demander pour la réfection de la toiture du stade municipal et à d’autres subventions pour la passerelle sur la Boutonne. “

M. Castagnet: “ Nous votons sur quoi exactement?”

M. le Maire: “ Sur le budget primitif de la ville. “

M. Castagnet: “ Nous voterons les taux après?”

M. Bouron: “ Oui.”

Voté à la majorité des suffrages exprimés (26)
Contre: 4 Abstentions: 1 Pour: 22

M. Castagnet: “ Vous voulez une explication de vote, Mme Mesnard?”

Mme Mesnard: “ Oui. “

M. Castagnet: “ Je ne veux pas entrer dans le détail. Quand vous préparez ce budget, avec votre majorité, il est évident que ce sont vos choix qui priment. “

M. le Maire: “ Les commissions sont quand même associées aux décisions. “

M. Castagnet: “ Bien sûr. Mais est-ce que vous allez me faire croire que la commission des finances sert à quelque chose? “

M. le Maire: “ Vous en faites partie et vous posez toutes les questions que vous voulez. “

M. Castagnet: “ Si nous avons à établir ce budget, nous le ferions différemment. Je pense en particulier aux routes, à la salle Aliénor d’Aquitaine, aux salles de sport... C’est tout simple. Quand on pose une question, c’est comme pour un référendum, on peut répondre oui ou non. “

M. le Maire: “ J’ai compris que vous trouviez ce budget excellent mais que l’on pouvait toujours progresser dans l’excellence. “

M. Castagnet: “ Je voterai les taux tout à l’heure, je ne peux pas voter contre des taux qui baissent. “

Mme Mesnard: “ Je pense que cela serait en effet maladroit. “

M. Castagnet: “ Je voterai les budgets annexes car ils sont plus techniques que politiques. “

**BUDGET PRIMITIF 2005
TRANSPORTS**

Rapporteur : M. Jean-Claude BOURON

Après lecture des différents chapitres et articles du projet de budget primitif 2005 des TRANSPORTS, tant en recettes qu'en dépenses, section investissement et section fonctionnement,

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur ce projet de budget présenté équilibré en recettes et en dépenses ainsi qu'il suit :

Section investissement

en recettes et en dépenses 8 940,50 €

Section fonctionnement

en recettes et en dépenses 35 710,00 €

M. Bouron: “ On constate une diminution des dépenses de fonctionnement due aux réparations importantes réalisées sur le bus en 2004. En conséquence, diminution de la subvention d'équilibre de 2 700 € soit pour 2005 : 28 900 €”

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, **à l'unanimité des suffrages exprimés**
(27).

**BUDGET PRIMITIF 2005
THERMES**

Rapporteur : M. Jean-Claude BOURON

Après lecture des différents chapitres et articles du projet de budget primitif 2005 des THERMES, tant en recettes qu'en dépenses, section investissement et section fonctionnement,

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur ce projet de budget présenté équilibré en recettes et en dépenses ainsi qu'il suit :

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 mars 2005

Section investissement

en recettes et en dépenses 865 964,11 €

Section fonctionnement

en recettes et en dépenses 104 500,00 €

M. Bouron: “ Les frais de fonctionnement du module régressent de 16 % correspondant à la baisse des intérêts de la dette.. L'équilibre de la section de fonctionnement est assuré par une subvention du budget principal de 98 300 € contre 117 800 € en 2004. En investissement nous trouvons les crédits nécessaires au remboursement de la dette.”

M. le Maire: “ Nous reparlerons de ce sujet avant l'été.”

M. Castagnet: “ Je crois que Mme Ducournau l'avait déjà demandé, mais je souhaiterais que vous nous établissiez une fiche sur laquelle on trouverait les dépenses engagées sur ce dossier.

M. le Maire: “ Oui, pas de problème. “

Mme Ducournau: “ Où en est le dossier entre la ville et la Chaîne Thermale du Soleil? “

M. le Maire: “ C'est en cours au tribunal. Cela devrait être plaidé avant la fin de l'année. C'est long.”

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, **à l'unanimité des suffrages exprimés** (27).

BUDGET PRIMITIF 2005 USINES RELAIS

Rapporteur : M. Jean-Claude BOURON

Après lecture des différents chapitres et articles du projet de budget primitif 2005 des USINES RELAIS, tant en recettes qu'en dépenses, section investissement et section fonctionnement,

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur ce projet de budget présenté équilibré en recettes et en dépenses ainsi qu'il suit :

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 mars 2005

Section investissement

en recettes et en dépenses 209 073,95 €

Section fonctionnement

en recettes et en dépenses 152 850,00 €

M. Bouron: “ En investissement, le déficit est financé par la reprise des résultats de l'exercice 2004. Les dépenses de fonctionnement régressent de 12,92 % d'où la diminution de la subvention d'équilibre du budget principal qui passe de 33 900 € à 27 530 €. “

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés **(27)**.

BUDGET PRIMITIF 2005 BÂTIMENT COMMERCIAL

Rapporteur : M. Jean-Claude BOURON

Après lecture des différents chapitres et articles du projet de budget primitif 2005 du BÂTIMENT COMMERCIAL, tant en recettes qu'en dépenses, section investissement et section fonctionnement,

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur ce projet de budget présenté équilibré en recettes et en dépenses ainsi qu'il suit :

Section investissement

en recettes et en dépenses 49 236,70 €

Section fonctionnement

en recettes et en dépenses 69 660,00 €

M. Bouron: “ En investissement, le déficit est financé par la reprise des résultats de l'exercice 2004.

En fonctionnement, les charges sont en régression, notamment les intérêts de la dette à la suite de la renégociation de l'apurement de la dette de 2004. En conséquence, la subvention d'équilibre du

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 mars 2005

budget principal est réduite de 66 % et passe de 33 660 € à 11 300 €. “

M. Castagnet: “ Est-ce qu’il reste des appartements à vendre? “

M. le Maire: “ Il en reste deux qui seront mis en location si la vente ne s’effectue pas. Nous sommes en difficulté car il manque des garages. Cela gêne un peu la vente mais nous avons encore des demandes. “

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

ADOPTÉ les propositions de M. le Rapporteur, **à l’unanimité des suffrages exprimés**
(27).

BUDGET PRIMITIF 2005 LOTISSEMENTS DIVERS

Rapporteur : M. Jean-Claude BOURON

Après lecture des différents chapitres et articles du projet de budget primitif 2005 LOTISSEMENTS DIVERS, tant en recettes qu’en dépenses, section investissement et section fonctionnement,

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur ce projet de budget présenté équilibré en recettes et en dépenses ainsi qu’il suit :

Section investissement

en recettes et en dépenses 513 710,00 €

Section fonctionnement

en recettes et en dépenses 222 049,99 €

M. Bouron: “ Les inscriptions budgétaires correspondent :

- en recettes à la vente du dernier terrain au lotissement Rafféjeaud et la cession du terrain mis à disposition à la SEMIS au budget de Principal.

- en dépenses à l’acquisition du terrain au budget zones industrielles Aumonerie et au remboursement de l’emprunt.”

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 mars 2005

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (27).

BUDGET PRIMITIF 2005 EAU

Rapporteur : M. Jean-Claude BOURON

Après lecture des différents chapitres et articles du projet de budget primitif 2005 de l'eau, tant en recettes qu'en dépenses, section investissement et section fonctionnement,

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur ce projet de budget présenté équilibré en recettes et en dépenses ainsi qu'il suit :

Section investissement

en recettes et en dépenses 1 167 370,54 €

Section fonctionnement

en recettes et en dépenses 504 055,24 €

M. Bouron : " Nous n'avons pas besoin d'augmenter la surtaxe pour l'exercice 2005.

En investissement nous trouvons :

- Un financement complémentaire d'une tranche " eau potable " 179 400 € équilibré par emprunt à hauteur de 120 000 € et par la récupération de TVA de 29 400 € le solde étant autofinancé,
- la participation au Syndicat des Eaux pour la construction du château d'eau d'un montant de 183 000 € financé par emprunt.

Fonctionnement

- Outre le fonctionnement normal, nous trouvons les écritures afférentes au versement de la participation aux travaux du château d'eau

Nous avons maintenant un budget "eau" légèrement excédentaire alors qu'il était déficitaire pendant longtemps. Nous n'avons pas besoin d'augmenter la surtaxe, donc pas de mauvaise surprise pour les Angériens. "

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 mars 2005

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération :

ADOPTE les propositions de M. le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés
(27).

BUDGET PRIMITIF 2005 ASSAINISSEMENT

Rapporteur : M. Jean-Claude BOURON

Après lecture des différents chapitres et articles du projet de budget primitif 2005 de l'assainissement, tant en recettes qu'en dépenses, section investissement et section fonctionnement,

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur ce projet de budget présenté équilibré en recettes et en dépenses ainsi qu'il suit :

Section investissement

en recettes et en dépenses 517 558,52 €

Section fonctionnement

en recettes et en dépenses 504 493,57 €

M. Bouron: " Le budget est, là aussi excédentaire. La surtaxe 2004 est reconduite pour l'exercice 2005. En investissement outre le remboursement du capital de la dette, 42 000 € sont inscrits en travaux, financés pour l'excédent reporté de 2004."

“

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération :

ADOPTE les propositions de M. le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés
(27).

BUDGET PRIMITIF 2005 ZONES INDUSTRIELLES

Rapporteur : M. Jean-Claude BOURON

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 mars 2005

Après lecture des différents chapitres et articles du projet de budget primitif 2005 des ZONES INDUSTRIELLES, tant en recettes qu'en dépenses, section investissement et section fonctionnement,

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur ce projet de budget présenté équilibré en recettes et en dépenses ainsi qu'il suit :

Section investissement

en recettes et en dépenses 1 116 047,76 €

Section fonctionnement

en recettes et en dépenses 1 252 901,00 €

M. Bouron: “ En ce qui concerne la Grenoblerie, outre les opérations afférentes aux ventes de terrains, nous trouvons en dépenses les crédits nécessaires à l'acquisition de terrains pour l'extension de la zone. Pour l'Aumônerie, nous trouvons en recettes la cession des terrains aux lotissements Combes à Chats et lotissement du Ponant et en dépenses le remboursement des subventions encaissées au titre de l'aménagement de la zone industrielle.”

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (27).

RENOUVELLEMENT D'UN CREDIT DE FONDS DE ROULEMENT

Rapporteur : M. Jean-Claude BOURON

Pour le financement des besoins ponctuels de trésorerie, il est proposé au Conseil Municipal de contracter comme les années précédentes, auprès de DEXIA Crédit Local de France, une ouverture de crédit d'un montant maximum de 763.000 € dans les conditions suivantes :

- montant	763.000 Euros
- durée	12 mois
- index	EONIA
- taux d'intérêt	index + marge de 0,18 %
- périodicité de facturation	trimestrielle
- commission de réservation et abonnement	381,50 €

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 mars 2005

M. Castagnet: “ Pouvez vous m’expliquer “ index + marge 0,18%?”

M. Bouron: “ C’est un taux variable. “

M. Castagnet: “ Il s’élève à combien aujourd’hui? “

M. Gomez: “ 3,98%”.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

ADOPTÉ les propositions de M. le Rapporteur, **à l’unanimité des suffrages exprimés**
(27).

TAUX DE LA FISCALITE

Rapporteur : M. Jean-Claude BOURON

Il est proposé au conseil municipal la diminution uniforme des taux des 4 taxes dans les conditions suivantes:

Taxe d’habitation	passerait de	11,50%	à	11,15%
Taxe foncière / bâti	passerait de	26,62%	à	25,82%
Taxe foncière / non bâti	passerait de	52,25%	à	50,68%
Taxe professionnelle	passerait de	16,10%	à	15,62%

M. Castagnet: “ Cela avait tellement augmenté auparavant... C’est un peu l’histoire du fou qui se tape sur la tête et qui se dit “ Qu’est ce que cela fait du bien quand cela s’arrête! “

Mme Ducournau:“ Cela avait augmenté de 16,86% sur 3 ans. “

M. le Maire:“ Vous connaissez très bien les épreuves que la ville a traversées il y a quelques années, et les difficultés qu’il a fallu résoudre. Maintenant, cela va mieux et nous en faisons bénéficier tout le monde. “

M. Castagnet:“ N’oublions pas que pour l’affaire Brossard, nous avons augmenté de 15%”

M. Bouron:“ 7,75%. “

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 mars 2005

M. Castagnet: “ Vous êtes sûr? “

M. Bouron: “ Oui. “

M. Castagnet: “ Il manque tout de même 5%!”

M. le Maire: “ Il ne faut pas tirer les chiffres vers le haut même pour démontrer une idée intéressante. “

M. Castagnet: “ Vous êtes sûr? “

M. Bouron: “ Cette année, par cette baisse de 3%, on rembourse en volume la moitié de ce que l'on avait augmenté à cette époque là par le jeu des bases. “

Mme Mesnard: “ C'est ce soir l'occasion de remercier les Angériens qui avaient à l'époque compris qu'il fallait faire preuve de solidarité pour ce problème lié à l'entreprise Brossard. Le pari que nous avons fait est payant aujourd'hui. Non seulement, l'entreprise est toujours là et elle a même créé de nouveaux emplois. C'est une belle victoire des Angériens. Nous savons les remercier en baissant les taux de fiscalité et ce, malgré le fort transfert des charges de l'Etat qui nous en impose encore plus. M. Bouron le rappelait tout à l'heure, les subventions pour l'investissement diminuent d'année en année. Cela alourdit notre budget. Le budget adopté aujourd'hui permet de remercier les Angériens et nous devrions être fiers de cela. “

M. Castagnet: “ En faisant un rapide calcul, dans cette assemblée, je crois que je suis peut-être l'un des seuls à payer la taxe professionnelle. “

M. le Maire: “ Cela prouve que même les retraités ont beaucoup d'activités parce que normalement vous seriez en âge de prendre du repos. “

M. Castagnet: “ Dans l'enseignement, la retraite est à 50 ans, et dans le privé c'est 65 ans! “

M. le Maire: “ Les professeurs des écoles partent désormais en retraite à 65 ans! “

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, **à l'unanimité des suffrages exprimés**
(27).

LOTISSEMENT RAFFEJEAUD RETROCESSION AU BUDGET PRINCIPAL DE LA PARCELLE DE TERRAIN LOUÉE A LA SEMIS (Chemin Fosse aux Loups)

Rapporteur : Jean-Claude BOURON

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 mars 2005

Dans le cadre du développement de la zone d'habitations lieudit Rafféjeaud, la ville a acquis par acte du 26 janvier et du 1 février 2001 un terrain cadastré AW48 pour une superficie de 10 160 m² appartenant à M. Rémi ALTER pour un montant de 50 155,73 €.

Par acte du 18 janvier 2001 la parcelle cadastrée AW 49 pour une superficie de 5 153 m² appartenant à M. RAULX a été acquise pour un montant de 43 206,34 €.

Enfin par acte du 19 septembre 2001 il a été procédé à un échange de parcelles avec M. et Mme CONTE, la ville devenant propriétaire de la parcelle AW46 (superficie 3 193 m², valeur 15 762,52 €).

Lors de la construction d'habitations pour la gendarmerie, la Ville a donné en location à la SEMIS par bail emphytéotique d'une durée de quarante ans, une parcelle de terrain cadastrée AW170 d'une superficie de 4 936 m² provenant des acquisitions ci-dessus dont la valeur, travaux de viabilité compris, s'élève à 43 314,30 € HT, tous frais confondus.

Ces terrains relevaient du lotissement dont il s'agit et il convient afin de clôturer ce budget lotissement de rétrocéder le terrain ci-dessus au budget principal de la ville.

Dans ces conditions, les écritures de régularisations à opérer sont les suivantes :

Budget principal

Dépenses : Acquisition de terrains 45 866,36 €

Budget lotissements divers

Recettes : Vente de terrain 43 314,30 €

M. Bouron : “ Prenez en main s'il vous plait le nouveau document, qui n'est pour moi pas plus clair que le précédent. “

M. Castagnet : “ C'est pourtant vous qui les rédigez. ”

M. le Maire : “ C'est un sujet complexe. “

M. Bouron : “ Cela ne change rien aux inscriptions budgétaires. Ce sont des opérations d'ordre qui nous permettront de clore le budget lotissement Rafféjeaud. “

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

ADOPTÉ les propositions de M. le Rapporteur, **à l'unanimité des suffrages exprimés**
(27).

AUTORISATION D'ESTER

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 mars 2005

Rapporteur : M. le Maire

Notre délibération du 31 décembre 2004 relative à la dévolution des affermage de la distribution d'eau potable et de gestion de l'assainissement, fait l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Poitiers.

Afin de me permettre d'intervenir à cette instance, je vous propose :

- de m'autoriser à défendre les intérêts de la Ville devant le Tribunal Administratif de Poitiers et le cas échéant devant toute autre juridiction qui viendrait à être saisie par la SOAF ou tout autre plaignant,
- de requérir à cet effet les services de Maître SARFATY, avocat au barreau de Saintes,
- de m'autoriser à signer tout document afférent à ce dossier,
- d'autoriser le cas échéant, le versement d'avances à notre conseil.

M. Castagnet: " Nous avons déjà délibéré à ce sujet."

M. Gomez: " Il s'agissait d'une autorisation d'ester pour la délibération du 9 décembre. "

M. Castagnet: " Parce qu'il y en a une autre? "

M. Gomez: " ...qui n'existe pas mais je vous l'ai déjà expliqué. "

M. Castagnet: " Oui, d'accord. "

M. le Maire: " Nous n'avons pas transmis la première à la contrôle de légalité. "

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés
(27).

MUSÉE DES CORDELIERS **Restauration des collections**

Rapporteur : M. le Maire

Depuis cinq ans, le conseil municipal a validé des programmes annuels de restauration des collections du musée, programmes qui ont été réalisés complètement avec le soutien financier de

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 mars 2005

l'Etat (DRAC) et du Département.

Il s'agit aujourd'hui de lancer une nouvelle tranche de restauration d'une partie du mobilier qui doit prendre place dans l'exposition permanente du musée, et plus particulièrement de deux sculptures en calcaire polychromé

- "Marie-Madeleine", datant du XIIème-XIIIème siècle
- "Bourgeois", datant du XVème siècle

et de leur adjoindre un socle individuel,

soit un total de 13.150,02 € TTC (10.995 € HT)

L'aide financière de la DRAC et du Conseil Général serait sollicitée respectivement à hauteur de 30 % et 20 % du HT , ce qui induirait le plan de financement suivant :

- DRAC : 3.298,50 €
- Conseil Général : 2.199 €
- Autofinancement : 7.652,52 €

Les crédits nécessaires figurent au BP 2005 en dépenses et recettes.

Je propose au conseil municipal de m'autoriser :

- à lancer cette tranche de restauration et voter les crédits nécessaires au budget primitif 2004 (chapitre 2316 - 3220 - 0595)
- à solliciter l'aide de l'État (DRAC) et du Conseil Général.

M. le Maire: " Il s'agit d'un programme de longue durée. Tous les musées du Poitou-Charentes procèdent de la sorte pour que le patrimoine soit entretenu au fur et à mesure. "

M. Castagnet: " Ces pourcentages sont automatiques? Nous sommes à près de 95% de subvention, non?"

Mme Ducournau: " Pourquoi voit-on un autofinancement de 70% alors que vous sollicitez le soutien de l'Etat et du département à hauteur de 50% ? On serait alors à 120%, je pense qu'il y a une erreur..."

M. Gomez: " C'est à cause de la TVA. Les subventions sont calculées sur le montant hors taxes et nous sommes obligés d'inscrire les valeurs toutes charges comprises. "

Mme Ducournau: " La TVA est à 19,6%?"

M. Gomez: " Oui."

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, **à l'unanimité des suffrages exprimés** (27).

MUSÉE DES CORDELIERS
Modification des conditions d'ouverture au public

Rapporteur : M. le Maire

Par délibération du 27 mars 2003, le Conseil municipal a défini les conditions d'ouverture au public du Musée des Cordeliers, ainsi que le tarif de visite, en particulier, selon l'usage dans les Musées de France (loi 2002.5 du 4 janvier 2002 relative aux Musées de France), la gratuité le 1er dimanche de chaque mois.

Afin de compléter le dispositif alors défini et pour répondre aux pratiques habituellement appliquées dans ce domaine, la gratuité pourrait être également établie, à partir de cette année, pour :

- les Journées du Patrimoine (3ème week-end du mois de septembre)
- la "Nuit des Musées", manifestation nationale remplaçant le "Printemps des Musées", prévue cette année le 14 mai.

Le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur cette proposition.

M. Castagnet: "Faut il réserver sa place? "

M. le Maire: "Vous allez vous convertir à ce musée! Je vais vous faire une visite commentée pour vous tout seul! Et par la suite, je suis persuadé que nous n'aurons plus de problèmes."

M. Castagnet: "Je dois sortir pour l'affaire suivante mais je voudrais faire une mise au point au préalable. Lors d'une séance précédente, je m'étais opposé au prix de vente du terrain que je considérais trop bas. 15 € selon les services des Domaines et 30 € selon vous. Je trouve que c'est trop peu par rapport au prix du terrain en ville. Il y a des petits malins qui s'étaient fait mauvais avocats et qui ont révélé mon intervention à certains médecins. Ces derniers ont compris que j'étais contre eux. Je tiens seulement à préciser que je me suis opposé uniquement sur le prix du mètre carré. "

M. le Maire: "Je ne suis pas le colporteur de ces faits. "

M. Castagnet: "Je sais qui c'est. "

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération :

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, **à l'unanimité des suffrages exprimés**
(27).

CRÉATION D'UN CENTRE MÉDICAL

VENTE DU TERRAIN A LA SEMIS

Rapporteur : M. Victorien MIROUSE

Notre conseil, par délibération du 26 mai 2004 a accepté de vendre à la SEMIS dans l'enceinte du CM 123, un terrain d'une superficie d'environ 3 000 m² au prix de 30 €/m² pour la construction d'un centre médical.

Depuis cette date, le projet a évolué et la superficie définitive à acquérir n'est plus que de 2 415 m² environ.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'ACCEPTER de vendre à la SEMIS environ 2415 m² (la superficie exacte sera déterminée après la réalisation du document d'arpentage) à prendre dans la parcelle AH 1228b au prix de 30 €/m², tous frais à la charge de la SEMIS.

- de CONFIER au cabinet CASTAGNET/MÉCHAIN la réalisation du document de division,

- d'AUTORISER le Maire à signer tout document afférent à cette transaction.

Mme Ducournau : “ Le service public se substitue ici au secteur privé. Or, dans notre ville, on ne perd pas de professions médicales. Il ne s'agit en aucun cas de désertification en milieu rural. “

M. le Maire : “ Votre argument doit être nuancé. Si nous nous sommes préoccupés de ce projet, c'est parce que nous avons pensé que le cabinet médical situé place du marché manquait de places de parking. En favorisant ce projet, nous facilitons la circulation en centre ville. Par ailleurs c'est la SEMIS, dont les villes de Saintes, Pons et Saint-Jean-d'Angély sont les membres essentiels, qui prend en charge cette réalisation. Ce n'est pas la Mairie, c'est une société d'économie mixte qui gère ce dossier. Cette solution a été choisie car c'était la plus facile pour les huit médecins qui sont concernés par le projet. Il y aura des facilités de parking. C'était pour nous un devoir d'aider ces médecins à trouver un lieu favorable en ville. “

Mme Ducournau : “ Par ce biais-là, vous allez vider un peu plus le centre ville. ”

M. le Maire : “ Pas du tout. Le centre ville, vous vous en apercevrez bientôt, deviendra un bipôle. Dans les années futures, ce bipôle sera interactif, c'est à dire que les patients qui iront consulter un médecin conserveront leur pharmacien habituel au centre ville. Ce n'est pas du tout dangereux pour l'activité du centre-ville. Je pense même que cela facilitera l'activité du centre ville grâce à de meilleures possibilités de stationnement. “

Mme Ducournau : “ Nous verrons à l'usage mais je n'en suis pas persuadée. “

M. le Maire : “ Nous verrons. “

M. Massaloux : “ Quand ce centre médical sera t'il opérationnel? “

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 mars 2005

M. le Maire: “ La construction interviendra au cours de cette année. Le permis de construire est en cours d’instruction.”

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

ADOPTÉ les propositions de M. le Rapporteur, **à l’unanimité des suffrages exprimés**
(25).

M. CASTAGNET concerné par l’affaire a quitté la salle des délibérations et n’a pas pris part au vote.

Contre : 0

Abstentions : 1

Pour 25

REMODELAGE CARREFOUR RUE DE LA PRAIRIE ET AVENUE DE JARNAC ACQUISITION DE TERRAINS CLASSEMENTS DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Rapporteur : M. Victorien MIROUSE

Lors de l’examen de la déclaration d’intention d’aliéner l’immeuble sis 738 avenue de Jarnac et 16 rue de la Prairie, la ville a décidé d’acquérir gratuitement une bande de terrain d’une superficie de 53 m².

Le vendeur et l’acquéreur ayant donné leur accord, une enquête publique a eu lieu en mairie du 14 au 29 mars 2005. A l’issue de cette enquête aucune observation n’ayant été formulée, il est proposé au conseil municipal :

- d’ACQUÉRIR gratuitement les parcelles cadastrées section AO 242 d’une superficie de 33 m² appartenant à M. Jean Louis BILLES et AO 243 pour 20 m² appartenant à l’indivision GOUPILLEAU, la réalisation du procès verbal de délimitation étant confiée au cabinet Castagnet Méchain. Il est à noter que la collectivité prendra à sa charge la reconstruction du mur de clôture.

- de CLASSER et d’INCORPORER ces terrains dans le domaine public communal,

- d’AUTORISER le Maire à signer l’acte translatif de propriété et tout document lié à cette opération.

Tous les frais correspondant à cette transaction seront à la charge de la commune.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

ADOPTÉ les propositions de M. le Rapporteur, **à l’unanimité des suffrages exprimés**
(26).

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 mars 2005

M. CASTAGNET concerné par l'affaire a quitté la salle des délibérations et n'a pas pris part au vote.

MISE A DISPOSITION DE TERRAINS AU LYCEE PROFESSIONNEL BLAISE PASCAL

Rapporteur : M. Victorien MIROUSE

Le Proviseur du Lycée professionnel Blaise Pascal souhaite que l'ouverture principale de l'établissement s'effectue route de Niort.

Cette entrée se ferait à partir des parcelles AI 216, 215 et 104 appartenant à la commune et servant actuellement de parking pour les n° 216 et 215, le terrain n° 104 étant quant à lui déjà utilisé par le lycée.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de METTRE à disposition du Lycée professionnel Blaise Pascal les parcelles AI 216, 215 et 104, pour une durée de dix ans expressément renouvelable d'année en année, après la première période décennale.

- d'AUTORISER le maire à signer la convention à intervenir et tout document lié à cette opération.

M. Mirouse: " La convention n'est pas de trente ans mais de dix ans. "

M. Mercier: " Cette convention est renouvelable tacitement mais d'année en année. "

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération :

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, **à l'unanimité des suffrages exprimés**
(26).

Contre : 0

Abstentions : 1

Pour : 26

**BIEN SANS MAÎTRE
8I et 8F RUE DE FOSSEMAGNE**

Rapporteur : M. Victorien MIROUSE

La propriété située 8I et 8F rue de Fossemagne, cadastrée AO 76, 79 et 80 présente un risque d'écroulement et menace la sécurité des passants et riverains. Les propriétaires ne s'étant pas

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 mars 2005

manifestés, la procédure de “bien sans maître” a été engagée en avril 2002, conduite par le centre des impôts fonciers de La Rochelle.

A ce jour il ne reste plus qu’à organiser la vente au plus offrant.

Or, à la suite de la loi du 13 août 2004 la procédure de bien sans maître relève de la compétence des communes, ces dernières ayant toutefois la possibilité de renoncer à exercer ce droit.

Compte tenu de l’avancement de ce dossier et sachant que des riverains ont déjà manifesté leur intérêt pour cette propriété,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de RENONCER à la propriété du bien ci-dessus mentionné.

M. Castagnet:“ Cette loi du 13 août 2004 est une bonne loi car elle donne la possibilité aux communes de devenir propriétaire de “bien sans maître”. Pourquoi y renonce t’on? Il faut au contraire l’acheter et le revendre s’il y a des acquéreurs. C’est le meilleur moyen pour aller le plus vite. Avec les services des Domaines, cela va traîner. Il vaudrait mieux que l’on devienne propriétaires, que l’on nettoie et que l’on vende aux riverains. “

M. le Maire:“ Ce n’est pas la voie qui a été choisie par la commission compétente et je me range à son avis. Votre observation est cependant recevable. “

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, **à l’unanimité des suffrages exprimés**
(27).

MODIFICATIONS DE CLASSEMENTS DE VOIRIES

Rapporteur : M. Victorien MIROUSE

Le Conseil Général a adressé le plan des modifications de classement des voiries sur notre commune. Il s’agit :

- de la RD 939.

Ce secteur inclut la route de Moulinveau (à compter du péage de l’autoroute), le faubourg d’Aunis, la chaussée du Calvaire, la chaussée de l’Eperon, l’avenue Port Mahon jusqu’au rond point de l’avenue Aliénor d’Aquitaine, l’avenue de Gaulle jusqu’à son intersection avec l’avenue Aristide Briand.

- de l’avenue du général Leclerc,

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 mars 2005

- de la RD 18 (avenue de Marennes et avenue du Port).

Il est à noter que le déclassement de la RD 18 n'interviendra que lorsque le giratoire RN150- RD 939 sera réalisé.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'ACCEPTER d'incorporer dans la voirie communale les voies ci-dessus mentionnées après qu'un état des lieux ait été dressé entre les services du Département et la commune étant précisé que la commune n'acceptera que des voies en bon état.

M. Bouron:“ Cela aussi, cela résulte de la loi du 13 août 2004. Il n'y a pas que de bonnes choses dans cette loi. “

M. Castagnet:“ Ce n'est pas la même, c'est le transfert de compétences.”

M. Bouron:“ Si, c'est la même. “

M. Castagnet:“ Quand on fait l'état des lieux, j'espère que cela n'a pas échappé aux services techniques, ce sont les ouvrages d'art qui se trouvent dans cette voirie qui sont préoccupantes. Au niveau de l'entretien des ponts, on a vite fait d'atteindre des sommes très importantes. Une carte aurait été la bienvenue pour ce dossier.”

M. le Maire:“ C'est vrai. On peut vous faire parvenir un document pour bien visualiser. “

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, **à l'unanimité des suffrages exprimés**
(27).

CENTRE COMMERCIAL ET INDUSTRIEL DE LA GARROUSSERIE AMÉNAGEMENT D'UNE PLATE-FORME DE TÉLÉVENTE

Rapporteur : M. Jean COMBES

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 mars 2005

La société STENICO dont le siège social est à La Rochelle souhaite développer à Saint Jean d'Angély son activité de télévente de produits divers fabriqués par des CAT et recherche à cet effet des locaux d'une superficie d'environ 320 m².

Il est à noter que cette société possède déjà 5 agences réparties en Charente Maritime, 1 en Vendée et 1 en Deux Sèvres. Elle emploie 400 personnes.

Le site de Saint Jean d'Angély devrait permettre la création de 37 emplois.

Les locaux jusqu'ici occupés par la société PARCOURS 17 au 42.L avenue de Rochefort, (1er étage du bâtiment A), vont être libérés à compter du 30 avril 2005 et pourraient après aménagements, être mis à la disposition de la société STENICO par bail.

Les travaux d'aménagement tels qu'estimés par les services techniques s'élèvent à 62 500 euros HT. La société disposerait alors d'une surface totale de 337 m² dont 270 m² de plate-forme de télévente et 67 m² de bureaux et locaux de service.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'APPROUVER l'avant projet détaillé présenté par les services techniques maîtres d'oeuvre du projet pour un montant de 62 500 euros HT, (soit 74 750 euros TTC),

- d'AUTORISER le maire à entreprendre toutes démarches visant au parfait aboutissement du projet,

- de VOTER les crédits nécessaires au budget primitif 2005 annexe "usines relais".

M. le Maire: " Il y a un an, j'ai pris l'initiative de contacter M. Moinet, le PDG de Sténico. M.Moinet est un ancien cadre bancaire qui a créé la société Sténico, spécialisée dans la télévente de produits commercialisés par les centres d'aide par le travail(CAT). Quatre plate-formes ont été créées dans le département et en Vendée. M. Moinet nous avait dit qu'il reprendrait contact avec nous dès qu'il y aurait une nouvelle possibilité de création de plate-forme. Nous avons une bonne nouvelle puisque Sténico va s'implanter dans notre cité. Elle débiterait son activité en septembre ou au plus tard à la fin de l'année. Trente-sept emplois, réservés en priorité aux demandeurs d'emploi angériens, seront créés. Des tests de recrutement seront effectués et la majorité des postes devrait être pourvue par des femmes. La vente par téléphone suppose en effet des qualités particulières. Ce recrutement sera fait en liaison avec l'ANPE.

En outre, dès le mois d'avril, j'ai l'autorisation de le dire et je le fais volontiers, la société Gringoire devrait créer une vingtaine d'emplois. Une nouvelle chaîne de production de biscuits va être aménagée. Quand on sait également que Gamm Vert devrait créer une dizaine d'emplois, quand le giratoire vers la Grenoblerie sera réalisé, on aura une soixantaine d'emplois supplémentaires sur la ville. Ce sont autant de bonnes nouvelles pour Saint-Jean-d'Angély. "

M. Castagnet: " Trente-sept personnes travaillant dans un local de 320 m²...."

M. le Maire: " C'est la configuration type souhaitée par le chef d'entreprise. "

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 mars 2005

M. Castagnet:“ Peut-être. “

M. le Maire:“ Vous pouvez dire autour de vous s’il y a des gens à la recherche d’emploi qui ont une belle voix persuasive que des recrutements vont avoir lieu. Quelques hommes seront également recrutés. “

Mme Ducournau:“ Savez vous quel type de produits seront commercialisés?”

M. le Maire:“ De la papeterie principalement. C’est une très belle idée. Cela prouve que les idées mènent le monde. M. Moinet, qui a eu cette idée, emploie à peu près 400 personnes.

M. Mercier:“ Quelle était l’activité d’ENVOL 17?”

M. le Maire:“Il y a une erreur, il s’agit de Parcours 17 qui dispense de la formation .”

Mme Ducournau:“Combien y avait il de salariés?”

M. le Maire:“ Beaucoup moins. Cinq ou six, je crois, qui restent sur place dans une configuration différente. “

Mme Ducournau:“ Ils seront installés où?”

M. le Maire:“ Dans des locaux appartenant au Pays. “

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

ADOPTÉ les propositions de M. le Rapporteur, **à l’unanimité des suffrages exprimés**
(27).

MODIFICATION DE L’ARTICLE 2 DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Rapporteur : Jean COMBES

Par délibération du 6 décembre 2004, la Communauté de Communes du Canton de St Jean d’Angély a décidé de modifier ses statuts, et notamment l’article 2, ainsi qu’il suit:

5°) Sport et culture

L’alinéa A) est complété en fin de paragraphe par “ *un cinéma sur le territoire de la Communauté de Communes*”

En sa qualité de membre de la Communauté de Communes du Canton de St Jean d’Angély, notre commune est appelée à approuver cette modification de l’article 2 des statuts

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 mars 2005

M. le Maire: “ Une commission cinéma vient d’être créée. Pour la première fois, le Conseil Régional interviendra pour le financement de la rénovation des salles de cinéma dans les petites villes de la Région. Cette aide s’élèvera à 20%, plafonné à 250 000 €. “

Mme Ducournau: “ Cette commission cinéma relève de la Communauté de Communes?”

M. le Maire: “ Oui. Vous pourrez être consultés si vous avez des choses à dire. Ce projet sera relayé par la commission culturelle municipale. Si vous avez des suggestions à faire, vous pourrez nous en faire part. “

M. Castagnet: “ Ne faisant pas partie de la Communauté de Communes, je ne participerai pas au vote. “

M. le Maire: “ Bien. Vous êtes seul à ne pas prendre part au vote?”

Mme Ducournau: “ Moi également. “

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, **à l’unanimité des suffrages exprimés**
(24).

3 conseillers ne prennent pas part au vote.

COMITE DE BASSIN D’EMPLOI DES VALS DE SAINTONGE **Désignation d’un représentant de la commune de Saint-Jean-d’Angély**

Rapporteur : M. le Maire

Le comité de bassin d’emploi des Vals de Saintonge, association placée sous le régime de la loi du 1er juillet 1901, a pour objet :

- d ‘observer et d’analyser l’évolution de l’emploi dans le bassin des Vals de Saintonge;
- de proposer, d’orienter et/ ou de mettre en oeuvre des actions de nature à favoriser le maintien et le développement de l’emploi;
- d’analyser les besoins et aider à la définition des contenus et actions de formation et de qualification, en liaison avec les différents acteurs de l’emploi et de la formation professionnelle.

Ce comité, installé le 25 mars 2005, a pour zone de compétences l’arrondissement de

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 mars 2005

Saint-Jean-d'Angély avec possibilité d'intervenir sur les collectivités limitrophes intégrées dans les sept communautés de communes du territoire.

Son siège social est fixé à la maison du Pays des Vals de Saintonge.

Sa composition comporte 72 membres répartis en quatre collèges

- élus : 18 représentants,
- représentants des entreprises : 18 représentants,
- salariés : 18 représentants,
- secteur associatif, économie sociale et solidaire et organismes qualifiés : 18 représentants

Le collège des élus se compose de:

- 2 conseillers régionaux
- 7 conseillers généraux
- 7 représentants des communautés de communes
- 1 représentant du Pays des Vals de Saintonge
- 1 représentant de la commune de Saint-Jean-d'Angély

Il convient donc de procéder à la désignation du représentant de notre commune, et je vous propose la candidature de M. Jean-Claude Bouron.

Mme Mesnard: “ Lorsque nous avons été élus au Conseil Régional, j’avais été sollicitée par des chefs d’entreprise et des salariés inquiets de la situation de l’emploi dans l’arrondissement. La situation d’entreprises, qui constituent le socle des PME de notre territoire, comme Malvaux à Loulay ou Goizin à Aulnay, provoque de fortes inquiétudes. Devant cette situation, on peut compter sur l’arrivée d’entreprises extérieures mais je crois qu’il faut plutôt conforter et valoriser les forces vives des hommes et des femmes de ce territoire. C’est dans cet esprit que nous avons voulu créer ce comité de bassin d’emploi. Il va permettre de mettre autour d’une table toutes les forces vives du territoire; élus, chefs d’entreprise, chambres consulaires, fédérations professionnelles, représentants des salariés, associations employeurs et économie solidaire. Un grand nombre d’employeurs de notre territoire sont des associations.

Je prends l’exemple de Chancelée ou encore les associations d’emplois à domicile. Depuis plusieurs mois, nous avons préparé l’installation de ce comité de bassin qui a eu lieu le 25 mars. Ces travaux préparatoires ont montré la volonté unanime de tous les acteurs de travailler ensemble. Tout le monde sent bien qu’aujourd’hui il y a le feu. Tous ensemble, comme nous l’avons fait en 1993 pour la défense de notre centre hospitalier ou en 1999 pour la défense des emplois à l’usine Brossard, nous arriverons à créer une dynamique qui nous permettra peut-être d’inverser la tendance. Pour répondre à M. Castagnet qui avait peur que cela soit un “ machin ” de plus, comme aurait dit un général bien connu, la volonté est de faire de ce comité un lieu de construction concret et pragmatique pour soutenir l’emploi sur notre territoire. “

Le Président des Pays des Vals de Saintonge a bien voulu accepter prêter des locaux à proximité de l’agence de l’emploi. Le chargé de mission économique du Pays disposera également d’un mi-temps

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 mars 2005

pour le comité de bassin d'emploi. La présidence de ce comité de bassin sera confiée à M. Gérard Sicaud, membre du club pro angérien et lui-même ancien chef d'entreprise de la SAP (société angérienne de peinture). “

M. Castagnet:“ Je souhaiterais que vous nous présentiez un bilan dans un an... “

Mme Mesnard:“ Bien sûr. “

M. Castagnet:“ ...pour juger de l'efficacité de ce machin, comme vous dites ou plutôt comme vous ne dites pas. Pour moi, travailler efficacement avec 72 personnes, cela me semble dur...Mais nous ferons un bilan dans un an. “

M. le Maire:“ L'engagement est pris pour vous présenter un bilan dans quelques mois. “

M. Castagnet:“ Allons jusqu'à un an...Vous avez dit tout à l'heure que Chancelée comptait 80 salariés. Je ne leur veux pas de mal mais ce n'est pas une entreprise qui paie des impôts et de la taxe professionnelle. Je fais le distinguo. “

M. le Maire:“ Ce sont des emplois et c'est important. Les employés paient des impôts... “

Mme Mesnard:“ Ces employés assurent une mission de service public extrêmement difficile. Ils font un travail formidable. “

Mme Mesnard:“ Je voudrais vous présenter quelques actions du comité de bassin d'emploi. La première concerne les associations d'aides à domicile. C'est un secteur professionnel en pleine expansion. La population vieillit et reste de plus en plus longtemps chez elle. Cela nécessite un personnel qualifié pour assurer ce service. Il y a un besoin de qualification important sanctionné par un diplôme d'auxiliaire de vie. Très peu de personnes qualifiées sont présentes sur notre territoire car il y a des problèmes d'accès à la formation qui se déroule souvent à Niort ou à Saintes. Les personnes concernées ne sont pas toujours mobiles. Cette formation pourrait également être proposée aux demandeurs d'emploi. Avec la création des villages seniors, il devrait y avoir des créations d'emploi. Un groupe de travail a été organisé et va mettre en place, en relation avec l'ANPE et l'ASSEDIC le Conseil Régional, les associations d'aides à domicile, une formation pour 15 stagiaires et ce, avant la fin de l'année 2005. Une réunion d'information sur ces métiers est d'ailleurs prévue le 20 avril.

Des demandes sont également apparues en ce qui concerne des emplois de maîtresses de maison et de veilleurs de nuit. En lien avec les directeurs des établissements sociaux et les organismes qui recueillent les fonds de formation, des actions vont avoir lieu et l'on pourrait former des personnes sur l'ensemble des établissements sociaux du département. Ces actions sont pilotées par M. Balay, le directeur de Chancelée et M. Rouffignac, président de l'ADMR de Saint-Jean-d'Angély.

Nous comptons aussi organiser des formations par alternance et de formation continue concernant les travaux publics et la métallerie. Vous le savez, le Conseil Régional a financé l'ouverture d'une section de travaux publics au Lycée Professionnel Blaise Pascal pour permettre à nos jeunes d'obtenir une qualification professionnelle et de trouver du travail ensuite. Un CAP conducteurs d'engins par alternance, organisé par le GRETA, sera proposé à la rentrée. De même pour le CAP métallier, une entreprise de Matha a des difficultés pour trouver des personnes qualifiées dans ce

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 mars 2005

domaine. Cette entreprise est d'autant plus intéressée qu'il existe un atelier soudure parfaitement équipé mais non utilisé au Lycée Blaise Pascal. Le GRETA organisera des actions de formation continue pour l'ensemble des entreprises de travaux publics de la région. C'est aussi une chance pour ce lycée.

Nous pensons aussi travailler dans le secteur de la transmission des entreprises. Dans le canton d'Aulnay, 18 artisans partent en retraite dans les 6 prochains mois et ils n'ont pas trouvé de remplaçant. M. Sicaud, ancien chef d'entreprise et qui a lui même géré sa transmission d'entreprise, va mener une action à ce sujet avec l'aide des chambres consulaires, du Conseil Général et du Conseil Régional. “

M. Castagnet:“ C'est bien sûr important. Mais ce qui tue la transmission des entreprises c'est la fiscalité. “

M. le Maire:“ Il faut le dire au chef du gouvernement.”

M. Castagnet:“ Quels que soient les gouvernements, Bercy est toujours là. “

Mme Mesnard:“ Je crois qu'actuellement, il y a deux types d'entreprises: les PME et les grands groupes financiers. Nous allons aussi travailler pour l'aide à la formation des créateurs d'entreprise . Le Conseil Régional préside des ateliers de création qui attribuent des bourses tremplins pour ceux qui veulent créer des entreprises. Chaque créateur d'entreprise doit obligatoirement suivre une formation en gestion, en communication pendant 3 semaines. Nous nous sommes aperçus que ces formations avaient lieu à Poitiers. Cela coûte cher de se déplacer, les jeunes n'ont pas forcément beaucoup de moyens.... Nous allons pouvoir organiser dès juin prochain dans notre ville une session de formation proposée par Créafort, une structure financée par le Conseil Régional. Nous essayons de répondre concrètement à ces problèmes.

Enfin, nous allons soutenir la filière forêt et bois sur notre territoire. C'est une priorité du Conseil Régional. C'était une activité phare de notre secteur qui a perdu beaucoup d'emplois. Il est important de conforter les entreprises restantes dans ce domaine économique. Un plan régional de soutien à cette filière est prévu et nous mettons en place un comité de suivi au niveau local. Nous avons rencontré les chefs d'entreprise de cette filière jeudi dernier à Loulay. Quelques exemples de soutien à cette filière: la construction bois, l'innovation dans le domaine de l'éco-industrie, le développement durable, les chaudières à bois (dans les lycées nous allons installer des chaudières à bois); la formation professionnelle et l'élaboration d'un plan massifs forestiers pour la gestion de la production. Ce début de dynamique enclenche des idées. Tous ceux qui souhaitent participer à cette dynamique sont bienvenus. Toutes les idées sont bonnes à prendre. Il y a urgence.

M. le Maire:“ Il y a déjà des comités de bassin de ce type à Bressuire, Chatellerault. En France, il y en a 90 je crois. Leur rôle peut être très positif dans le domaine de la formation. “

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

ADOPTÉ les propositions de M. le Rapporteur, **à l'unanimité des suffrages exprimés**
(27).

**PARC DE LOISIRS DE BERNOUËT
CONVENTION DE CONCESSION DE L'EXPLOITATION
DU SNACK-BAR ET DU MINIGOLF**

Rapporteur : M. Bernard PRABONNAUD

Par délibération du 2 mars 2005, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à lancer une consultation suivant cahier des charges aux professions de bouche pour l'exploitation du snack-bar et du golf miniature de la base de loisirs de Bernouët.

Cinq candidats ont déposé leur soumission, qui ont fait l'objet d'un examen par le bureau municipal, celui-ci étant appelé à statuer en dernier ressort.

Après analyse des dossiers, il vous est proposé :

- de retenir la candidature de M. Stéphane AUDOUIN, qui versera pour l'année 2005 un loyer de 15000 €,
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention de concession précaire et révocable.

M. Prabonnaud: "Quatre des cinq projets qui nous ont été soumis étaient intéressants. Le choix a été relativement difficile. Nous espérons avoir fait le bon choix car cela fait quand même trois ans que l'on galère...."

M. Castagnet: "Je n'ai pas pu venir à la commission. Qui était candidat? "

M. Prabonnaud: "MM. Cosier, Faure, Goron, Audouin et Mme Margallé. Après avoir étudié tous les dossiers, c'est la candidature de M. Audouin qui a été retenue. Cette personne tient le restaurant se trouvant dans la galerie marchande d'Intermarché. "

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

ADOPTE les propositions de M. le Rapporteur, **à l'unanimité des suffrages exprimés**
(27).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45